

SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION 2022-10 DE L'AÉRODROME BRIVE SOUILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux et le 17 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 10 mars 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS:

<u>Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive</u> : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Philippe **VIDAU** - M. Henri **SOULIER** - M. Julien **BOUNIE**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillère régionale : Mme Anabelle REYDY

<u>Conseil Départemental du Lot</u> : Conseiller départemental : M. Frédéric **GINESTE** Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël **DAUBET**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES:

<u>Conseil Départemental de la Corrèze</u> : Vice-Président : M. Francis **COMBY** - Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine: Conseiller régional: M. Pascal CAVITTE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

C.C.I. du Lot: Président: Monsieur Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS:

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Walter MAMMOLA représentant M.

Yves GARY - M. Eddie MARCOS représentant M. Jean-Louis LASCAUX

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine: Mme Annick COUSIN représentant M. Valéry ELOPHE

Ville de Terrasson: M. Bernard BEAUDRY représentant M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

<u>Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive</u>: M. Jean-Paul **FRONTY** donne pouvoir à Monsieur François PATIER - Mme Alexandra **DOUSSAUD** donne pouvoir à Monsieur Christian PRADAYROL

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION: Approbation du compte de gestion – exercice 2021

RAPPORTEUR:

Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture 019-251903175-20220317-2022-10-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022

Siège: Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex Tél. 05.55.18.18.80 - Fax 05.55.18.16.99 Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Monsieur le Trésorier principal de Brive ayant arrêté le compte de gestion du Syndicat Mixte Aérodrome Brive-Souillac pour l'exercice 2021, il convient donc de prendre la délibération suivante.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget du Syndicat Mixte Aérodrome Brive-Souillac de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents: 16

Nombre de suffrages exprimés: 18

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour :

18

Contre:

^

Abstention:

0

Le Président

Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture 019-251903175-20220317-2022-10-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022